



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2015

COMPTE-RENDU PROCES VERBAL DE SEANCE

Présents : Mmes Anny SANLAVILLE, Marie-Thérèse RIGAUDIER, Agnès BOCQUEL, Catherine MORLON, Ghislaine SANDON, Christine NAVARRO, Dominique GUINET, MM Emmanuel GENIQUET, Didier ALBAN, Frédéric BRU, Franck BERNARD, Christophe MOYNE, Thierry LABRUYERE. Philippe MOREL

Absente: Véronique VERDIER

Pouvoirs :

Aurélie VARRIER à Anny SANLAVILLE

Eric URIDAT à Emmanuel GENIQUET

Daniel DELAGNEAU à Catherine MORLON

Gilles LEMOINE à Thierry LABRUYERE (pour le début de la séance).

Marie-Thérèse RIGAUDIER est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- Décisions budgétaires modificatives,
- Tarifs de location de la salle polyvalente,
- Tarif du repas au restaurant scolaire,
- Attribution des subventions aux associations,
- Convention entre la commune et le conseil départemental pour l'aménagement du carrefour des RD 28 et RD 66f dit carrefour de « la boîte aux lettres ».

Examen de devis,

Compte rendu de commissions

Questions diverses

Informations

Le compte-rendu du conseil municipal du 30/03/2015 est approuvé avec toutefois une remarque de Catherine MORLON concernant son intervention sur les demandes de dérogations scolaires : « Catherine MORLON fait remarquer que durant le mandat de M. STELLATI celui-ci informait le conseil municipal des demandes de dérogations scolaires en précisant que ces dérogations accordées s'équilibraient et se compensaient entre écoles. »

Aucune question diverse ne sera portée à l'ordre du jour :

DELIBERATIONS :

I – DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF

Madame le Maire donne la parole à Emmanuel GENIQUET Adjoint aux finances. Il précise dans un premier temps la démarche annoncée lors de la séance du vote du Budget le 30/03/2015. Il propose donc que le compte 21111 (acquisitions foncières) abondé de 80 000 € par le biais des Crédits reportés en fin d'année 2014 soit diminué de 20 000 € afin de créer une nouvelle opération « 191 : remplacement Cantine, et, dans un deuxième temps, après une évaluation des dépenses plus juste pour l'opération : « 186 : travaux secteur école », : il est nécessaire d'augmenter le montant de l'enveloppe budgétaire du programme 186.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal décide des modifications budgétaires suivantes :

Section d'investissement					
Opération			-Opération		
187	Travaux salle des fêtes	-3 000.00 €	186	Travaux secteur école	3 000.00 €
21111	Acquisition foncière	-20 000.00€	191	Remplacement cantine	20 000.00 €

II – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire informe le conseil municipal du travail qui a été fait par Emmanuel GENIQUET et la commission finances. Une discussion avait déjà eu lieu après les élections municipales de 2014, cependant une réflexion plus approfondie s'imposait. Elle donne la parole à Emmanuel GENIQUET qui commente les documents dont chaque conseiller a été destinataire.

Il présente les tarifs existants en place depuis le 01.01.2007, ainsi que les coûts de revient analysés, Christine NAVARRO remarque que le changement d'énergie pour le chauffage n'a pas vraiment produit d'économie. Anny SANLAVILLE fait remarquer que l'hiver 2012-2013 a été particulièrement rigoureux et que la salle est plus occupée suite à l'augmentation de sa fréquentation par les associations plus nombreuses.

Frédéric BRU demande pourquoi la salle n'est pas louée aux professionnels ? Mme le maire lui répond que cela ne correspond pas à la vocation première de la salle : répondre aux besoins des associations, la salle est très occupée toute l'année.

Pour les tarifs proposés, les membres de la commission finances ont souhaité une simplification : en effet, actuellement deux tarifs de location existent en fonction des saisons. Il est proposé un seul tarif pour toute l'année. Actuellement une horloge règle les périodes habituelles de chauffage, pour le ponctuel, la gestion reste manuelle.

Pour ce qui concerne l'augmentation des tarifs, celle-ci n'est pas motivée par la réalisation de bénéfice, mais par une vigilance pour une bonne gestion.

La discussion s'engage sur la répartition des dates entre les associations d'une part et les réservations privées, d'autre part. Est-ce qu'il est nécessaire de limiter le nombre de réservation associative, de

permettre la location à la journée même le weekend (Philippe Morel) ? Combien de location ne sont pas honorées par réservation préalable de la salle ?

Mme le maire explique que la location à la journée engendre des états des lieux de weekend que nous ne sommes pas en mesure d'assumer et que ce serait, au final, un manque à gagner pour la commune. Quant au nombre de réservation par an ouvert aux associations, la discussion a aussi eu lieu en commission finances ; les élus souhaitent réunir les présidents des associations pour élargir la discussion.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide des tarifs suivants, qui seront applicables au 1^{er} janvier 2016. :

	ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	HABITANTS DE LA COMMUNE	<i>CAS PARTICULIER UN JOUR FERIE DE SEMAINE *</i>	MONTANT DE LA CAUTION
TOUTE LA SALLE POLYVALENTE	200.00 €	400.00€	<i>250.00€</i>	400.00€
LA SALLE DE REUNION + CUISINE	50.00€	90.00€	<i>90.00€</i>	230.00 €
LA SALLE DE REUNION	GRATUITE	50.00 €	<i>50.00 €</i>	75.00 €

III – TARIFS DES REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame le Maire précise que :

Aujourd'hui et depuis 2010, le repas au restaurant scolaire est facturé :

- aux parents 4.40 € pour les enfants déjeunant au restaurant scolaire, 6.40 € pour les repas majorés (délibération du conseil municipal du 5/11/2013)
- aux enseignants 5 €
- aux aides éducateurs, apprentis etc... 3.10€

Le prix de revient du repas compte tenu des charges salariales, des fluides et du coût d'achat a été évalué à 5.76 € ; 1.36 € par repas est donc supporté par le budget communal.

Après réflexion menée en commission des finances, et

Après en avoir délibéré,

⇒ A l'unanimité, les conseillers municipaux décident à partir du 01/09/2015 de porter le prix du repas du restaurant scolaire à :

- 4.60 € pour les enfants,
- 6.60 € pour les repas enfants majorés
- 5.23 € pour les enseignants
- 3.24 € pour les aides éducateurs, apprentis etc....

Soit une augmentation de 4.55 %.

IV –ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Une liste a été établie afin de récapituler les demandes des associations ainsi que les propositions de la commission. Cette année, les subventions à caractère social seront étudiées et prises en charge par le budget du CCAS, une dotation de 3000 € a été inscrite sur le budget de la commune à cet effet. Didier ALBAN fait remarquer que si l'on totalise les demandes pour les comparer avec la somme attribuée par la commune, le compte n'y est pas tout à fait.

Anny SANLAVILLE précise que pour ce qui concerne :

- l'association 123 soleil, cette année est un peu difficile compte tenu de la mise en place des Rythmes scolaires. Le compte a été fait, le coût de la délégation du personnel à cette association représente : 12 700 €.
- Les Jeunes du Formans : les membres de l'association rencontrent des difficultés à s'entendre sur les objectifs et les moyens à mettre en œuvre. La commune de Saint Didier de Formans, partenaire depuis la création de l'association a revu le montant de la subvention à la baisse : 14 000 € pour 16 000€ nécessaire à l'équilibre du budget associatif. L'association porte la charge du salaire de l'animateur jeunesse qui, de plus, est le coordonnateur PASAE pour chacune des communes. Le Conseil d'Administration des Jeunes du Formans a souhaité l'équité entre les deux communes, une subvention de 14 000 € est donc proposée, sachant que l'association n'arrivera pas à boucler financièrement son année comptable. Cette situation n'est pas conforme aux objectifs visés en politique jeunesse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

Sport

La Boule du Formans	150 €
Cyclo Club du Formans	100 €
Entente et Chasse	100 €
Gym détente	150 €
Hatha Yoga	100 €
La Truite du Formans	120 €

Vie de la commune

Classe de l'année	100 €
Les Jeunes du Formans	14 000 €

Ecole

Sou des Ecoles	300 €
L'île aux enfants de St Didier de Formans.	500 €
123 soleil	1000 €

Divers

Société Mutualiste	100 €
Prévention routière	70 €
Les Jeunes Sapeurs-pompiers	100 €

total

16890.00 €

Pour ce qui concerne l'association SAINT'EUPHELIVRES la subvention 2014 (8000 €) n'ayant pas été complètement utilisée, le personnel (8 h par semaine) n'ayant été mis en place qu'à partir du mois d'août, l'association a fait une demande de subvention pour 6000 €, Mme le Maire propose d'octroyer à cette

association une subvention de 3500 €. La communauté de communes Dombes Saône Vallée va procéder à l'achat de livres pour l'ensemble des bibliothèques relai en complément de cette subvention de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, par 15 voix Pour et 3 Contre, le conseil municipal accorde 3500 € de subvention à l'association SAINT'EUPHELIVRES.

V – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR RD28 ET RD66f DIT CARREFOUR DE « LA BOITE AUX LETTRES » :

Didier Alban fait part au conseil tant de la problématique que de l'objectif de l'opération.

Un arrêt de bus est situé sur la commune de Sainte Euphémie à l'extrémité de la route de Toussieux (RD 66f). Cet arrêt de bus est utilisé pour les transports scolaires ainsi que pour le réseau Saônibus de la CCDSV. Les enfants de l'impasse Weigelias et de la RD66f côté Misérieux doivent traverser la RD 28 pour la RD 66f (route de Toussieux) pour se rendre à l'arrêt du bus.

Afin de sécuriser le trajet des enfants se rendant à l'arrêt du bus, les communes de Sainte Euphémie et de Misérieux projettent de réaliser un aménagement de ce carrefour. L'objectif de l'opération sera la création de cheminement pour permettre le passage des piétons (scolaire et tout public) en toute sécurité sur ces deux voiries à la circulation importante.

Les travaux projetés sont :

- L'installation d'un éclairage public réalisé par la commune de Misérieux,
- Le busage de fossés à partir de l'impasse Weigelias sur une partie du cheminement réalisé par la commune de Misérieux,
- Fourniture et pose de balises type J11 pour protéger le cheminement,
- Aménagement de trottoirs pour améliorer la lisibilité du carrefour réalisé par la commune de Sainte Euphémie,
- Création de passages protégés sur la RD28 et RD66f afin d'assurer la continuité de cheminements doux ;
- Signalétique à prévoir
- La vitesse sera réduite à 50 km/h

Ces travaux ont été chiffrés pour environ 4 000 € à la charge de Sainte Euphémie, et pour 9 000 € à charge de la commune de Misérieux.

Ces travaux étant situés sur l'emprise du domaine public routier départemental, le Conseil Départemental a été consulté, il convient maintenant de signer une convention précisant les engagements respectifs des collectivités.

Thierry LABRUYERE avait évoqué lors d'un précédent conseil sa crainte de laisser des enfants cheminer le long de la circulation très importante sur cette route ; il renouvelle sa position en estimant que le projet ne répond pas complètement à ses inquiétudes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 17 voix Pour et 1 abstention (Thierry LABRUYERE) le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte se rapportant à ces travaux.

COMPTE RENDU DE COMMISSIONS :

Commission Travaux : Un cheminement (5à 6 m) sera balisé le long des bâtiments entre le 70 et 80 rue de la Mairie ; la création d'un passage pour piétons et la pose d'un miroir en face du 70 rue de la Mairie seront réalisés afin de renforcer la sécurité des piétons.

CCDSV conseil communautaire du 13/04 :

Vote du Budget et approbation de l'adhésion de préfiguration du PNR à 50%.

Commission scolaire :27/04/2015

Les nouveaux groupes pour le 3eme trimestre ont démarré le 27/04. Les enfants étaient un peu perdus comme à chaque changement de trimestre.

La commission travaille sur les activités de la rentrée prochaine certaines seront maintenues :

- Les échecs, (2 groupes : 1 semaine sur 2 et toute l'année)
- Aide aux devoirs, (2 fois 1h par semaine)
- Bibliothèque,(1 heure par semaine)
- Peinture (1h au lieu de 2h)
- Chorale (1 heure par semaine)
- Reportage (en complément de l'activité Echecs)

Pour le Crazy pong, la question se pose car c'est une activité qui revient très chère. L'activité marionnettes ne pourra plus avoir lieu, les intervenantes ne disposant pas de temps.

De nouvelles activités sont à l'étude :

- Langage des signes,
- Création de contes

SMICTOM :

Gilles LEMOINE, nouveau délégué suppléant précise que son élection au sein du SMICTOM devra être validée par la CCDSV compétente.

L'assemblée du SMICTOM du 28 avril a surtout été marquée par la présentation de l'avant- projet PAPIER-ECOFOLIO. Le but est de mettre en place une collecte des papiers de bureau auprès des mairies, écoles, administrations mais aussi des entreprises.

Création d'une unité de tri et de broyage du papier (broyage : confidentialité pour certaines données sensibles) en lien avec la recyclerie qui s'occupera de l'exploitation.

L'objectif : réduire le coût de l'incinération du papier (dépenses en moins) et de revendre le papier recyclé (recettes en plus) en proposant un service gratuit pour les mairies, écoles communales.

L'investissement est de 270 KE dont 70 KE financés par le SMICTOM et déjà budgétés, le reste par ECOFOLIO si notre projet est accepté.

Une délibération a été prise pour autoriser le SMICTOM à présenter son projet à ECOFOLIO.

INFORMATIONS :

Cérémonie du 8 Mai : rendez-vous à 8h45 devant l'école

- 22 Mai : commission urbanisme à 16h00
- 16 Juin : réunion publique TAP à 20 h à la salle polyvalente.

Séance levée à 22h51